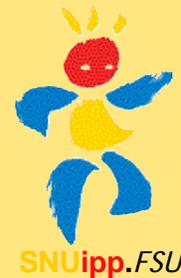


(fenêtres) (sur . cours)



septembre 2008

iufm

édito

Comme nous, vous avez choisi d'entrer dans le métier d'enseignant avec l'ambition de faire réussir tous les élèves.

À cette rentrée, nouveaux programmes, nouvelle organisation de la semaine, stages de remise à niveau sont autant de réformes qui ne vont pas dans le bon sens. Cette année serait « l'année des enseignants » d'après le Ministre de l'éducation nationale qui impose dans le même temps une loi portant atteinte au droit de grève et qui annonce 13 500 suppressions de postes en plus pour 2009.

Certes, une prime d'installation de 1 500 €, réclamée depuis des années par le SNUipp, est enfin accordée. Mais la revalorisation des enseignants du premier degré pourrait bien s'arrêter là. Quant aux annonces sur la réforme de la formation des enseignants, elles sont très inquiétantes.

À l'heure de la rentrée des classes, les raisons sont donc nombreuses de s'informer et discuter... C'est pour cela que nous serons à vos côtés tout au long de l'année, à l'IUFM comme dans les écoles. Alors, bonne rentrée, bienvenue à l'IUFM, dans les écoles et au cœur des classes !



Une réforme, c'est un progrès pas un recul !

Dimanche 19 octobre : manifestation nationale. Tous à Paris !

Concours

Inscriptions :

Première phase : inscription

Du jeudi 11 septembre 2008, à partir de 12 heures, au mardi 21 octobre 2008, avant 17 heures (heures de Paris).

Seconde phase : confirmation des inscriptions

Du jeudi 30 octobre 2008, à partir de 12 heures, au jeudi 13 novembre 2008, avant 17 heures (heures de Paris). Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours de chacune de ces deux périodes pour s'inscrire et ensuite confirmer.

Dates des épreuves :

Épreuve de français : mardi 28 avril 2009 de 13h00 à 17h00

Épreuve de mathématiques : mercredi 29 avril 2009 de 8h30 à 11h30

Épreuves d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie : mercredi 29 avril 2009 de 14h30 à 17h30

Épreuve écrite portant sur une langue à extension régionale délimitée : la date est fixée par chaque recteur d'académie dans laquelle le concours externe spécial et le second concours interne spécial peuvent être organisés.

L'école sacrifiée ?

Selon des informations ministérielles, pour la rentrée 2009, 13 500 suppression de postes dans l'Éducation nationale sont confirmées. Le premier degré serait concerné malgré une hausse démographique.

Cette annonce est incompréhensible et inacceptable : comment comprendre que le nombre de professeurs des écoles diminuerait à la rentrée 2009, alors que les prévisions du ministère de l'Éducation nationale comme celles de l'Insee annoncent une progression de l'ordre de 29 000 élèves ? La suppression serait d'environ 6 000 postes. Elles se traduisent par une très forte diminution de postes au concours. Elle conduirait aussi à de nombreuses fermetures de classes, à un alourdissement des effectifs, à une diminution de la scolarisation des élèves en maternelle, à une détérioration du système des remplacements... La baisse du nombre de places au concours se traduirait par une diminution considérable de la formation continue. Cette annonce constituerait un bien mauvais cadeau pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire. Elle serait une immense régression confirmant le renoncement à une école publique au service de la réussite de tous. C'est pourquoi enseignants, parents et partenaires de l'éducation seront dans la rue le dimanche 19 octobre à Paris.

Droit d'accueil

Le président de la république annonçait la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève, au lendemain même d'une large journée d'action dans l'éducation nationale (plus de 50 % de grévistes dans le premier degré). La loi instaurant un droit d'accueil a été votée cet été : elle oblige les communes à organiser un accueil dans les écoles en cas d'absence de 25 % des enseignants, et oblige les enseignants à se déclarer grévistes 48 heures avant le jour J. En plus d'être une provocation et une atteinte inacceptable au droit de grève, cette loi dévalorise la notion même d'éducation. Elle laisse croire que le rôle premier du service public d'Éducation est l'accueil des élèves... ! Curieuse conception de la part d'un gouvernement qui prétend vouloir réduire l'échec scolaire !

Une lettre pétition au ministre est disponible : <http://www.snuipp.fr/spip.php?article5605>

1 500 €, enfin !

Le ministre a annoncé une indemnité de 1 500 euros pour les nouveaux titulaires. Cette prime sera versée en deux fois au mois de novembre 2008 et mars 2009. Tous les stagiaires (PE2 en 2007-2008, listes complémentaires recrutées en 2006-2007, recrutés par concours interne non enseignants) titularisés en 2008-2009 en bénéficieront. Elle est cumulable avec la prime d'installation en vigueur dans certains départements. Pour le SNUipp, qui revendique depuis longtemps cette prime de début de carrière, c'est une avancée. L'entrée dans le métier est en effet fort coûteuse en frais professionnels ou même personnels (déménagement...). Mais cela ne pourra suffire pour une vraie revalorisation du métier d'enseignant du premier degré. Le SNUipp revendique l'ouverture de négociations sur les rémunérations de tous les enseignants.

Sommaire

Dossier :

Difficulté scolaire mal traitée

p 4 et 5

Infos services :

p 6

Question métier :

p 7

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier 100 % recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.



Papier recyclé



Fenêtres sur Cours
IUFM est une
publication du
SNUipp
Secteur IUFM
128, Bd Blanqui
75013 Paris
01 44 08 69 30
www.snuipp.fr

Élections IUFM

Cette année, vous allez devoir élire vos représentants dans les instances de l'IUFM. Le rôle de celles-ci est important. Il est donc nécessaire que chacun d'entre vous s'exprime à cette occasion.

Qui vote ?

Tous les étudiants et stagiaires de l'IUFM.

Comment ?

Les modalités de vote diffèrent d'un IUFM à l'autre : vote direct à l'IUFM, par procuration, sur un ou plusieurs jours...

La FSU présente des listes communes dans chaque académie : SNUipp (premier degré), SNES (second degré), SNEP (éducation physique) et SNUEP (enseignement professionnel).

Se porter candidat et voter pour les listes de la FSU, c'est se donner les moyens d'avoir des élu(e)s efficaces partageant vos préoccupations et s'appuyant sur un vrai lien avec la profession.

Le SNUipp fait
partie de la FSU



Mastérisation

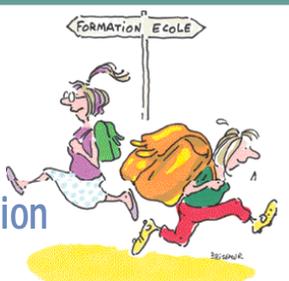
Au mois de juin 2008, N Sarkozy annonçait une réforme du recrutement et de la formation des enseignants, jetant le trouble dans la profession et chez les étudiants préparant les concours. Pour la session 2010 les enseignants seront recrutés au niveau master. Une telle réforme pourrait être l'occasion d'élever la qualité de la formation avec un adossement à la recherche, de reconnaître enfin le niveau de qualification à BAC+5 (actuellement reconnu à Bac +3 malgré les 2 années de formation post-licence), de revaloriser le métier d'enseignant notamment sur le plan salarial. Mais les déclarations qui ont suivi dans la presse n'augurent rien de tout cela. À part la prime d'installation de 1500 € rien ne semble défini en termes de revalorisation salariale des enseignants. L'entrée dans le métier serait à temps plein après le concours, avec pour seule formation un compagnonnage; cela ne peut suffire pour préparer à la complexité

du métier. Les IUFM sont menacés de disparition, la formation ne serait plus dispensée par une école professionnelle spécialisée mais diluée dans les universités autonomes. Comment construire l'identité professionnelle enseignante sans cadrage national, sans équité ni cohérence au niveau du territoire? À tout ceci s'ajoute l'incertitude sur les recrutements: « 13500 fonctionnaires de l'Éducation Nationale partant à la retraite en 2009 ne seront pas remplacés ». Les candidats au concours 2009 doivent s'inscrire dans la précipitation dans un cursus Master afin de pouvoir, en cas d'échec, se présenter à la session 2010. Mais les universités n'ont pas ces capacités d'accueil, et aucun dispositif d'aide aux étudiants (bourses...) n'a été annoncé. Le SNUipp-FSU demande un moratoire, le temps de la réflexion et de la concertation sont plus que jamais nécessaires.

4 septembre:
Nuit des IUFM

4 octobre:
États généraux de la formation

www.former-des-enseignants.org/petition.html



Quel programme!!!

Malgré les critiques de l'ensemble de la communauté éducative lors de leur élaboration, les nouveaux programmes et horaires de l'école primaire sont parus au Bulletin Officiel en juin dernier.

Des programmes réduisant souvent l'acte d'enseigner à la mise en place d'automatismes et à la mémorisation et privilégiant une vision mécaniste des apprentissages. Un retour en arrière qui fait fi de l'expérience des enseignants et des travaux de recherche pédagogique.

À cette rentrée, 19 organisations (syndicales, pédagogiques et de parents d'élèves...) éditent un « 4 pages » pour « délivrer une information claire sur la réforme en cours » et « rétablir un climat de confiance entre les familles et l'école, fondamentale pour la réussite des enfants ».

Un document qui fait le point sur la soit disant « dangereuse baisse de niveau », sur le bilan tiré des évaluations internationales, sur la réalité du « retour aux fondamentaux ». Il explicite la nécessité de diversifier les approches dans les apprentissages et réfute l'idée qu'apprendre se réduirait à quelques opérations simples.

Une publication à télécharger sur www.snuipp.fr ou à retirer auprès de la section départementale du SNUipp.

Le samedi matin: c'est fini

Mesure décidée sans concertation en septembre 2007, la suppression de la classe le samedi matin entre en vigueur cette année avec des conséquences importantes dans les écoles. Les élèves ont 2 heures d'enseignement de moins par semaine. Les enseignants gardent un service de 27h. Il y aura donc dorénavant: 24h d'enseignement hebdomadaire devant tous les élèves et 108h annuelles d'activités (60h pour l'aide directe aux élèves en

difficulté et au temps d'organisation associée, 24h pour le travail d'équipe, la relation avec les parents et le suivi des PPS pour les élèves handicapés, 18h pour les animations pédagogiques et la formation et 6h pour les conseils d'école). Une réforme imposée à marche forcée contre l'avis d'une large majorité du monde éducatif, et qui pose d'importants problèmes d'organisation dans les écoles.

Une rentrée pas comme les autres...

Malgré les très fortes mobilisations dans l'éducation au printemps 2008, c'est avec obstination que le gouvernement confirme et met en place ses mesures régressives pour l'école: nouveaux programmes, nouvelle organisation de la semaine, stages de remise à niveau, remise en cause du droit de grève, suppression de l'année de formation professionnelle à l'IUFM pour 2010, suppression de 13500 postes au budget 2009 qui s'ajoutent aux 11200 suppressions effectives à la rentrée 2008...

Autant de raisons qui poussent la profession à rester mobilisée. Dans chaque département, des actions associant personnels, parents et élus se

mettent en place. Des réunions se tiennent pour dénoncer toutes ces mesures et pour débattre des propositions du SNUipp pour la réussite de tous les élèves: temps de concertation, plus de maîtres que de classes, RASED, maternelle, formation, transformation des emplois précaires en emplois statutaires...

Un courrier aux parents et une publication spéciale sur les programmes ont été largement diffusés le jour de la rentrée. De nombreuses initiatives sont au calendrier avec comme point fort la manifestation nationale le 19 octobre à Paris. Contrairement aux déclarations gouvernementales, cette rentrée est bien différente des autres...

Université d'automne

Le SNUipp organise sa huitième université d'automne du 24 au 26 octobre à La Londe-les-Maures dans le Var. Pendant 3 jours, les participants viennent échanger des idées, confronter leurs réflexions avec une cinquantaine de chercheurs... Vous avez le droit d'y participer: pour en savoir plus et connaître le programme, contacter le SNUipp, mais faites vite: le nombre de places est limité!



La difficulté scolaire... mal traitée !

Le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans qualification a nettement diminué ces 40 dernières années (170 000 en 1970 contre 42 000 en 2005). De même, l'illettrisme est en net recul (4,5 % chez les 18-25 ans contre 14,5 % chez les 56-65 ans). Pourtant, les dernières statistiques du Haut Conseil de l'Éducation restent préoccupantes : 15 % des élèves du primaire sont en difficultés graves et persistantes, 25 % ont des acquis fragiles. Au total donc, 40 % des élèves sortant du primaire n'ont pas les capacités à suivre le cursus du secondaire dans de bonnes conditions. Ce problème est au cœur des préoccupations des enseignants mais aussi de tous les acteurs du système éducatif. Quelles en sont les origines ? Quelles modifications de notre système éducatif sont nécessaires ? Au cours de l'année 2008, focalisant les débats publics sur les « 15 % d'élèves sortant du système scolaire sans diplôme » et les « faibles résultats des élèves français aux évaluations internationales », le Ministère de l'Éducation Nationale a engagé une série de réformes importantes, modifiant en profondeur les objectifs et l'organisation de l'École primaire : nouveaux programmes, organisation horaire de la semaine, stages de remise à niveau pendant les vacances, accompagnements éducatifs... l'ensemble de ces dispositifs est-il susceptible de résoudre la difficulté scolaire ?

Des élèves non adaptés à l'École ou une École non adaptée à l'hétérogénéité ?

S'employer à résoudre la difficulté scolaire c'est déjà la définir.

Pour Babeth, directrice d'école élémentaire à Nice, ce terme renvoie à « *ce que vivent les enseignants au quotidien : l'École pose des exigences, définies entre autres par les programmes nationaux, que certains enfants ne parviennent pas à atteindre au même rythme que les autres* ». Aussi, « *le curseur de la difficulté scolaire évolue avec la norme sociale : par exemple dans notre société, il ne suffit plus de savoir lire, écrire, compter* ».

Pour Mathilde, enseignante en CM2, il ne faut pas confondre avec "difficultés d'apprentissage" : « *parfois l'acquisition des compétences ne se fait pas ou peu, pour des raisons psychologiques, sociales, affectives, culturelles, éducatives, pathologiques...* ». Dans ce cas, la "difficulté

scolaire" renvoie plutôt à la difficulté de l'École à s'adapter à l'hétérogénéité, à permettre à chacun d'avancer à son rythme. « *Il est évident que les effectifs des classes ne nous permettent pas d'accompagner chaque enfant en fonction de ses besoins, et que certaines difficultés ne se résolvent qu'en équipe parce qu'elles relèvent de plusieurs champs. Mais c'est encore plus complexe que ça. L'environnement et les codes sociaux ont une forte influence. Notre rôle est alors de construire des progressions qui prennent en compte ce qu'est l'enfant, pour l'amener vers nos objectifs selon des chemins toujours différents.* » C'est cela la professionnalité enseignante.

Questions à...

Christine Félix

chercheur en sciences de l'Éducation, Aix-Marseille Université



Engager un travail de réflexion

Comment analysez-vous la récente évolution des dispositifs de traitement de la difficulté scolaire ?

Que les élèves en difficulté bénéficient d'une aide personnalisée et différenciée est une évidence. Mais cette prescription du ministère soulève au moins deux questions :

- la prolifération des dispositifs d'aide à l'étude, comme si la « classe » ne pouvait plus contenir à elle seule ce travail d'accompagnement et d'aide aux élèves en difficulté, nécessitant une « externalisation » à sa périphérie.
- les ressources dont disposent les professeurs pour faire face à ces nouvelles prescriptions et faire du « bon boulot ».

Comment les enseignants peuvent-ils les intégrer dans leur pratique du métier ?

L'opacité des prescriptions du ministère nuit à la lisibilité de ce que les élèves ont à faire. Les objectifs et les moyens reposent entièrement sur les enseignants, sans pouvoir mettre en œuvre des règles communes, ni se référer à l'histoire du métier : que doit-on faire dans ces dispositifs que l'on ne puisse faire en classe ? comment éviter la stigmatisation des élèves ? quel est le rôle du RASED dans cette nouvelle organisation ?

La réorganisation de la semaine scolaire libérant 2 heures pour l'aide aux élèves en difficulté est-elle une nouvelle étape ?

On dispose de très peu d'informations sur l'implication de ces mesures « hors temps scolaire ».

Emilie Mastain, T1 :

« Dès le stage filé je me suis sentie perdue face aux difficultés des élèves. Les solutions ne sont pas apparues toutes seules, mais grâce aux conseils donnés lors des visites, et aux échanges que j'ai eus avec les collègues de l'école. Je me suis vite rendu compte de l'importance des interactions avec les autres.

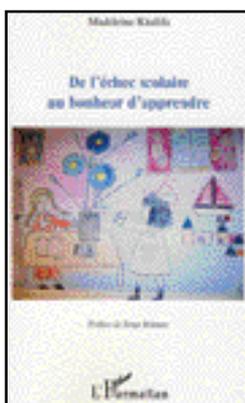


La difficulté scolaire peut prendre des formes tellement variées que la formation prodiguée à l'IUFM ne peut que survoler le sujet. J'ai trouvé pertinent que les formateurs nous proposent des interventions d'enseignants de terrain nous faisant part de leur expérience dans ce domaine. »

Dans son ouvrage « De l'échec scolaire au bonheur d'apprendre », Madeleine Khalifa retrace les luttes et les souffrances vécues des enfants qui tentent désespérément d'acquiescer, chaque jour, dans les classes, les bases rudimentaires du savoir.

DE L'ÉCHEC SCOLAIRE AU BONHEUR D'APPRENDRE

Madeleine Khalifa,
Préface de Serge Boimare,
L'Harmattan



Plusieurs interrogations émergent, notamment sur le moment opportun pour placer ces 2 heures : plutôt après la journée de classe ou avant le démarrage du matin ? À 13 heures avant la reprise des cours ou le mercredi ? Certaines équipes les envisagent comme un temps pour reprendre ce qui a été fait en classe, d'autres pour préparer les élèves aux cours suivants, d'autres encore se focalisent sur une aide de type méthodologique. Mais la problématique principale reste l'articulation de ce travail avec celui fait en classe et celui proposé dans les autres dispositifs d'aide. Il est urgent qu'un travail de réflexion s'engage au plus vite avec les acteurs concernés.



Le SNUipp avec 18 autres organisations s'adresse à l'opinion publique pour « rétablir les faits ». Une publication à demander à la section départementale du SNUipp ou téléchargeable sur www.snuipp.fr

Donner du sens

L'aide aux élèves en difficulté nécessite souvent le détour par d'autres médiations, par un accès plus large à la culture qui redonne du sens aux savoirs scolaires, par des situations qui replacent l'élève dans son rapport au savoir ou plus largement à l'école. C'est ce que nous explique Madeleine Khalifa : « Le jour où nous voudrions réduire l'échec scolaire, il faudra bien cesser de croire aux seules vertus de l'enseignement supplémentaire... Et pourtant, c'est bien ce qui se pratique le plus souvent dans les classes ! Et si nous faisons autrement ? Si l'on prenait en compte tous ces sentiments qui parasitent nos petits élèves et les empêchent de penser ? Un jour, lasse des échecs répétitifs que je rencontrais, j'ai osé appliquer la « médiation culturelle » à la pédagogie. Il m'a fallu construire le cadre. En racontant aux enfants, dits pudiquement en difficulté, des contes, des mythes, des histoires à « thème chaud », on leur permet de prendre en compte les inquiétudes et les angoisses qui les agitent et les gênent dans leurs apprentissages.

Qu'est ce qu'une histoire à thème chaud ? C'est tout simplement une histoire qui parle de la mort, de la rivalité fraternelle, du sexuel, des bonnes et mauvaises mères, et d'autres thèmes aussi essentiels. Une histoire toute simple que l'on retrouve dans nos contes traditionnels de Perrault, de Grimm, ou d'Andersen. Et c'est par cette médiation culturelle que l'on peut faire redémarrer la machine à penser. Alors je les ai vus lire, débattre, argumenter, compter et raisonner ! »

Aider les élèves fragiles ou en difficulté, c'est leur donner les moyens d'accéder à la connaissance et la culture la plus large. Pour accompagner chaque élève dans son processus d'apprentissage, il faut varier les situations. Mais cette démarche ne s'improvise pas. Elle nécessite une formation pour les enseignants qui recherchent et innove par rapport à leur pratique. Il faut également du temps pour travailler en équipe et développer la recherche de terrain sur laquelle peuvent s'appuyer les équipes.

Point de vue

Il n'existe pas une, mais des difficultés scolaires. C'est par des regards croisés, des approches diverses, l'apport de la réflexion de chacun qu'un travail de prévention et de remédiation peut se mettre en place à l'école. La diversification des approches pédagogiques et des formes de travail, la possibilité de travailler avec un maître supplémentaire, sont des outils qui devraient permettre à plus d'élèves d'entrer dans les apprentissages. Cela nécessite du temps de concertation et des actions de formation initiale et continue des personnels. Le SNUipp s'oppose aux repérages discriminatoires ainsi qu'à l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire, préconisés par les dispositifs issus des dernières réformes.

Avancement, salaires

L'avancement des PE consiste en une progression selon une grille comportant 11 échelons de classe normale et 7 échelons de hors classe (accessibles à partir du 7ème échelon de classe normale). À chaque échelon correspond une valeur indiciaire qui permet de calculer notre salaire à partir de la valeur du point d'indice.

La progression est automatique jusqu'au 4ème échelon (exemple pour un 1er échelon au 01/09/2008 : 2ème échelon au 01/12/2008, 3ème échelon au 01/09/2009, 4ème échelon au 01/09/2010). Ensuite la progression d'échelon se fait selon 3 rythmes, grand choix, choix et ancienneté, avec des différences allant de 6 mois à 2 ans et demi. Cette progression est fonction de l'ancienneté et de la note administrative et repose sur un barème départemental (consulter le SNUipp départemental pour connaître ce barème).

Le SNUipp revendique un avancement de carrière identique pour toutes et tous, au rythme le plus rapide.

Validation des services auxiliaires

Si, avant d'être recruté(e), vous avez effectué des services dans l'une des trois fonctions publiques, vous pouvez les faire valider sous certaines conditions.

Cette validation a pour but de faire prendre en compte pour l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de la retraite de fonctionnaire, des services accomplis avant sa titularisation en qualité d'agent non titulaire (auxiliaire, contractuel, MI-SE, GRETA, services à l'étranger dans le cadre de la coopération etc..).

La validation est facultative et il faut expressément en faire la demande dans les 2 années qui suivent la titularisation ; elle doit porter sur la totalité des services accomplis en tant que non-titulaire, même si a priori ces services ne paraissent pas validables.

Il faudra alors verser un complément de cotisation au titre de la pension. Vous disposez d'un an pour accepter ou refuser la notification de validation faite par l'administration suite à votre demande.

Par ailleurs, certains de ces services peuvent donner lieu à reclassement d'échelon.

Absence, congés...

En cas d'absence, prévenir immédiatement l'IUFM ou, pendant les stages, l'école. Ensuite faire parvenir une demande de congé avec une pièce justificative (certificat médical par exemple). Le congé de maladie est accordé de droit, de même qu'un congé de maternité (16 semaines), de paternité, pour des événements familiaux graves... En tant que stagiaire, si vos absences cumulées atteignent 36 jours dans l'année, quel qu'en soit le motif, ou si l'absence n'a pas permis d'effectuer le stage en responsabilité, une prolongation de scolarité est proposée. Elle est fonction de la durée du congé, et peut se faire dans une classe ou à l'IUFM.

NB : La validation et la titularisation ne pourront intervenir qu'à l'issue de cette prolongation, avec effet rétroactif dans le cas d'un congé de maternité.

Changer de département

Il existe, pour les titulaires, une procédure nationale et informatisée de permutations sur la base d'un barème. Les stagiaires ne peuvent en bénéficier.

Cependant, en fin de PE2, à titre dérogatoire, vous pouvez demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « *inéat/exéat* ». Il s'agit d'une demande de sortie du département dans lequel vous avez été recruté(e) (un exéat) et d'une demande d'entrée dans le département que vous souhaitez intégrer (un inéat). Elles doivent être adressées à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique, c'est-à-dire le directeur de l'IUFM pour les PE2. Le changement de département ne peut être effectif que si les deux demandes sont acceptées.

Ces démarches s'effectuent le plus souvent en début d'année civile et sont examinées en fin d'année scolaire par les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) dans lesquelles siègent les délégué-e-s du personnel du SNUipp.

Pour constituer votre dossier et pour être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp de votre département.

NB : Ne pas confondre mutations et transfert de scolarité. Les stagiaires en transfert de scolarité pour leur année de PE2 devront réintégrer pour leur titularisation le département dans lequel ils ont été initialement recrutés.



Le Kisaitou, document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp. Également en ligne sur www.snuipp.fr.



Roland CHARNAY

A été formateur à l'IUFM de Lyon et co-responsable du groupe de recherche Ermel. Il a assuré le pilotage de la commission chargée de l'élaboration des programmes de mathématiques en 2002.

Les nouveaux programmes pour l'élémentaire et la maternelle, plus courts et plus lisibles selon le ministre, rédigés dans la précipitation, seraient censés aider à mieux faire réussir les élèves. Sur ce point, l'avis de la communauté éducative, les apports de la recherche et l'intérêt des élèves ont été en fait peu pris en compte.

Les programmes en question

Le ministre a, malgré la contestation des enseignants et des chercheurs, imposé de nouveaux programmes. Y avait-il urgence ?

Le ministre avance trois arguments principaux : le retour aux fondamentaux (lire, écrire, compter), l'échec des programmes de 2002 et les mauvais résultats aux évaluations internationales.

Pour le premier argument, il s'agit avant tout d'un affichage pratiqué par tous les précédents ministres de l'éducation. Concernant les programmes de 2002, il est impossible de se prononcer aujourd'hui sur leurs effets ; aucune étude n'a pu être conduite puisqu'un enfant qui a commencé sa scolarité en 2002 n'est aujourd'hui qu'en CE2... On peut simplement relever que, contrairement à ceux d'aujourd'hui, ces programmes avaient été largement approuvés par la communauté éducative et par les chercheurs. Quant à l'enquête PISA proposée aux élèves de 15 ans, contrairement à ce qu'affirme le ministre, la France n'est pas en dernière position, mais dans la moyenne des pays de l'OCDE... Il est donc faux de parler d'un échec de l'école primaire.

Ces nouveaux programmes pourront-ils mieux résoudre l'échec scolaire ?

En regardant de près les résultats des élèves aux évaluations, on peut faire, pour les mathématiques, plusieurs constats. Une maîtrise insuffisante du calcul mental, dont l'importance est largement prouvée. Il faut donc le travailler tôt et régulièrement (ce qui est demandé depuis 2002). En privilégiant trop précocement les techniques opératoires (calcul posé), les nouveaux programmes n'incitent pas à aller dans cette

direction, car les habiletés mentales et les processus sous-jacents à ces deux modes de calcul sont très différents. À titre de comparaison, les techniques opératoires sont enseignées en moyenne 2 à 3 ans plus tard en Finlande, pays où les élèves réussissent le mieux.

Des difficultés lors de la confrontation à des problèmes et des situations nouvelles. La valse-hésitation autour de la place des problèmes, finalement reconnue, n'a pas été de bon augure sur ce point.

Un sentiment d'angoisse des élèves devant le risque de se tromper. Cela peut être mis sur le compte du poids de la notation et de l'évaluation dans notre système qu'on se propose encore d'accentuer !

Pour élaborer des programmes adaptés aux besoins des élèves et de la société, il faut prendre en compte l'avis des professionnels que sont les enseignants et les résultats de la recherche pédagogique (ce qui était le cas des programmes de 2002) et ne pas revenir aux objectifs et méthodes de l'école de 1950.

Faut-il ne plus tenir compte des programmes de 2002, comment un enseignant peut-il organiser son travail en classe ?

Ces programmes plus courts sont aussi beaucoup plus lourds. Or, la réussite d'un élève dépend largement du sens qu'il donne aux apprentissages. Il ne faut donc pas l'enfermer dans un apprentissage mécanique de règles. Il faut lier, en mathématiques puisqu'il s'agit de mon domaine de recherche, compréhension et entraînement et choisir les bonnes priorités (calcul mental et résolution de problème, par exemple).

Dans le vif du métier...

Rémy Babin T1 à la Guadeloupe

En PE2, il a effectué son stage filé en moyenne section de maternelle.



« Je me suis beaucoup documenté sur internet. À la pré-rentree, il est important de se présenter aux collègues et de ne pas hésiter à demander conseil. Auprès des parents ou d'autres partenaires, on doit être perçu comme enseignant à part entière. J'ai dû établir la confiance des parents en parlant beaucoup avec eux : j'avais moins d'expérience que l'enseignante de la classe, mais on travaillait sur la même ligne. Je ne m'attendais pas à des difficultés avec l'ATSEM ; il fallait bien insister sur le fait que si elle faisait partie de la classe, en revanche c'était toujours moi qui guidait les enseignements. Il y avait plein de petites choses à savoir pour que tout fonctionne : la tenue du cahier d'appel, les rotations de surveillance, les consignes de sécurité... Pendant notre journée d'observation, on n'était pas obligé d'intervenir mais c'est bien de se rapprocher des élèves, en tout cas ne pas rester dans son coin à ne rien faire, notamment en maternelle. C'était compliqué de travailler un jour par semaine en maternelle et de faire fonctionner les ateliers avec la titulaire. Certains PE2 faisaient ce qu'ils voulaient, d'autres recevaient tous les supports du titulaire. Ça a des avantages et des inconvénients : c'est parfois plus difficile de travailler avec les supports des autres. C'est pour ça qu'il faut bien discuter avec le titulaire et se renseigner aussi sur le projet d'école ! L'IUFM met beaucoup de pression pour les validations. Mais il faut relativiser : ce qui impressionne c'est surtout « la première fois qu'on enseigne ». Il faut aussi penser qu'on ne bosse pas que pour notre année de PE2. L'expérience des titulaires peut nous apporter beaucoup pour la suite. »

Quelques bonnes raisons pour se syndiquer au SNUipp FSU...

Ne pas rester isolé et se défendre

Le SNUipp c'est avant tout des personnes qui, parce qu'elles font le même métier et ont les mêmes préoccupations professionnelles, choisissent de se rassembler pour réfléchir à l'évolution de leur métier, faire des propositions et les faire aboutir, et se défendre en cas de besoin.

Défendre des valeurs et les personnels

Mais, se syndiquer, c'est aussi défendre des valeurs : la laïcité, la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, la démocratie, la justice sociale...

Dans SNUipp, il y a Unitaire

Quand il dit vouloir être le syndicat de toute la profession, le SNUipp ne le dit pas par volonté hégémonique, mais parce qu'il est convaincu que l'unité est la condition primordiale pour faire avancer des revendications définies par et pour toute la profession.

C'est aussi considérer que le syndicalisme vise à rassembler une diversité d'individus au-delà de leurs différences.

L'indépendance syndicale c'est défendre les mêmes revendications, quel que soit le gouvernement en place. Cela a toujours été l'attitude du SNUipp.

... Et 2 mauvaises raisons pour ne pas se syndiquer

Trop cher !

66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

À quoi bon me syndiquer puisque le Snuipp m'aidera même si je ne le suis pas ?

Certes, mais le SNUipp ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent les syndiqués.

C'est donc la seule façon de lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer régulièrement, de tenir des permanences, d'envoyer des courriers, de gérer un site internet (www.snuipp.fr), etc.

Sans syndiqués, il n'y a pas de Syndicat, et c'est du nombre de ses syndiqués que le Snuipp tire sa force et son poids face à l'administration et face au gouvernement, quel qu'il soit.



*c'est décidé,
je me syndique*